

DEVIATION DE L'AGGLOMERATION DE NOGENT-LE-ROI : LES TRAVAUX SE POURSUIVENT

Chacun d'entre nous a pu constater que les travaux de la déviation de l'agglomération de Nogent-le-Roi se poursuivaient. Au cours de l'année 2011, une étape importante a été franchie avec la réalisation des fouilles archéologiques sur le plateau sud, au droit de la RD 26 et de la RD 148.

A la suite de ces fouilles, les travaux routiers ont été poursuivis avec la construction du 2^e giratoire de la première tranche de travaux, au croisement de la route de Vaubrun et de la route de Châteauneuf-en-Thymerais.

Dans le cadre du schéma départemental des déplacements, adopté en fin d'année 2011, le Conseil Général a confirmé l'engagement des travaux de la déviation de notre agglomération.



Une nouvelle étape vient d'être franchie en 2011, à propos de la future déviation routière de Nogent-le-Roi : la construction d'un deuxième giratoire, route d'Ormy (RD 26).



« Cet aménagement d'un coût de 400 000€ correspond à la première phase de travaux. Il a été terminé avant la fin de l'année et les travaux devraient se poursuivre en 2012, avec la création d'une route reliant la RD 26 à la RD 104, dite route de la Place », indiquait Jean-Paul Mallet, Conseiller Général du canton de Nogent-le-Roi.

Plusieurs opérations ont déjà été terminées, ou sont en passe de l'être : fouilles archéologiques, talutage et déblais du coteau depuis Chandres jusqu'au plateau, création d'un rond-point près de Vacheresses-les-Basses, acquisitions foncières... À terme, la déviation permettra de contourner Nogent-le-Roi par le sud, grâce à une route entre la RD 26 et la RD 983 (route de Maintenance), puis de la RD 983, à la RD4 (route d'Épernon) et RD21 (route de Broué).

« Nous gagnerons en qualité de vie et en attractivité. Nous étudions d'ailleurs en ce moment

avec la CC4V, les futurs accès à la ZI du Poirier qui sera étendue, le long de la déviation », souligne Jean-Paul Mallet.

Enfin, le chantier du giratoire se veut également écologique. Le traitement de la chaux se fait sur place et la sous-couche de terre utilisée pour consolider la route est issue des bassins de rétention d'eau créés sur le site. De quoi allier économies de matériaux et économies d'énergie.



En compagnie de M. ROTAT Directeur des Routes du CG28, et de M. ROBERT Directeur de l'entreprise COLAS en charge des travaux, une visite technique du chantier a eu lieu en novembre.

Elle a permis de constater l'état d'avancement de ces travaux, pour lesquels plus de 8 000 mètres cube de terre ont été déplacés. La mise en service du giratoire a été assurée à la fin du mois de novembre dernier.

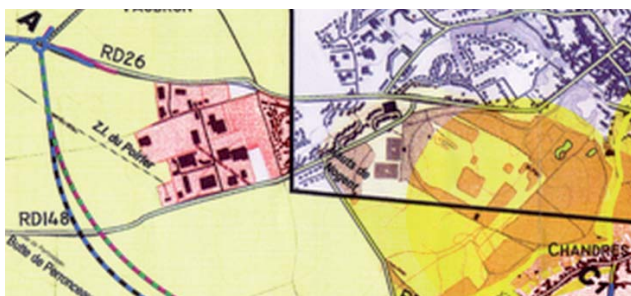
Dans le même temps, les travaux de réaménagement des équipements du centre équestre ont été engagés, en vue de la tranche suivante de travaux.

L'année 2012 verra s'engager dès la mi-février la suite des travaux avec la réalisation de la voie entre les deux giratoires déjà construits.

Une nouvelle tranche de fouilles archéologiques sera lancée

entre la route de Maintenon et le cours du ruisseau de la vallée de Vacheresses.

La mise en service du tronçon RD 26- RD 983 (route de Châteauneuf-route de Maintenon) est programmée pour le début de 2015.



OU EN EST LE REMEMBREMENT ?

Les opérations dites "d'aménagement foncier", appelées autrefois "remembrement", se poursuivent dans le secteur de Nogent-le-Roi, sous la houlette du Conseil Général d'Eure-et-Loir.

Le pré-projet de réaménagement des exploitations agricoles lié à la réalisation de la déviation de l'agglomération, se précise peu à peu et la collectivité départementale a souhaité présenter cet important chantier aux exploitants concernés.

C'est dans la salle du conseil de la mairie de Nogent-le-Roi, que le cabinet AXIS CONSEIL, avec monsieur LEVACHER géomètre en charge de l'opération, reçoit les visiteurs venus découvrir les propositions élaborées par la sous-commission d'aménagement.



"Il y a eu un important travail de concertation au cours de ces dernières semaines, a précisé Jean-Paul MALLET, le Maire et Conseiller Général du canton. Les exploitants et les collectivités se sont réunies de manière fréquente pour mettre au point les différentes propositions

présentées aujourd'hui. Toutes les communes ont été invitées à participer. Le climat de travail a été serein et fructueux, chacun s'efforçant de comprendre le point de vue de l'autre."

Les différents documents présentés en mairie permettent en effet de constater visuellement les effets du projet sur le parcellaire agricole du secteur. Des cartes de détail apportent également aux visiteurs des informations parcelle après parcelle.

Un registre de recueil des avis et mentions des visiteurs est tenu à la disposition des exploitants.

Aux mois de mars et avril prochains, la commission intercommunale d'aménagement foncier sera appelée à se prononcer sur ce projet, qui sera ensuite soumis à enquête publique, pour une approbation d'ici la fin de l'année.



DÉVIATION DE NOGENT-LE-ROI : FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

Pour faire suite à la réalisation du diagnostic archéologique en 2010 dans le cadre du projet de déviation de Nogent-le-Roi, monsieur le Préfet de région a prescrit la nécessité de deux fouilles préventives sur les vestiges les mieux conservés et les plus cohérents. Les deux fouilles portent sur des vestiges gallo-romains, l'un appartenant à une villa importante, le second à un établissement plus modeste situé à quelque 800 m. Ce dernier site pouvant être une dépendance du premier.

La fouille sur cet établissement a débuté sur le terrain en avril dernier. Elle a porté sur un terrain d'environ 1 ha (10 000 m²). Elle a été confiée au Service de l'archéologie du Conseil général et placée sous la direction d'Emilie Fencke. Cette fouille s'est déroulée jusqu'au début du mois de juillet. Après cette date, les terrains étaient disponibles pour la poursuite de l'aménagement routier.

Le décapage en grande surface a permis de confirmer l'organisation du site tel que supposée à l'issue du diagnostic. L'occupation est structurée par un système de fossés qui délimitent un espace de 46 m par 60 m avec une extension vers le sud de 26 m de largeur. Les vestiges de l'occupation du site se concentrent dans l'enclos mais également sur son flanc ouest.

Des fondations indiquent la présence de bâtiments maçonnés largement récupérés, des ensembles de trous de poteaux



renvoient des aménagements et des bâtiments sur poteaux plantés. Ils peuvent appartenir à des constructions diverses que la fouille devra déterminer (clôtures, greniers, annexes aux bâtiments principaux). Au regard des premiers éléments fournis par le mobilier archéologique découvert (fragments de poteries en particulier), ce site est principalement occupé de la période augustéenne (autour du changement d'ère) jusqu'au III^e siècle après Jésus-Christ. Quelques indices suggèrent une présence humaine dès l'Age du fer (avant la conquête romaine) mais celle-ci devra être confirmée par la fouille.

Le Conseil général a confié le second chantier à une équipe de l'INRAP. Un marché public a été

élaboré et il a été prévu que la fouille débute au plus tard à la mi-août. Elle a duré 3,5 mois. Ce tronçon de la déviation est depuis totalement disponible pour la mise en œuvre des travaux routiers qui redémarreront au printemps 2012.

Les études qui suivront les deux chantiers permettront de retracer l'histoire et l'évolution de ces deux entités qui correspondent aux deux premiers établissements ruraux gallo-romains identifiés sur la commune de Nogent-le-Roi.

Une exposition sera réalisée à l'automne 2012, à Nogent-le-Roi pour permettre de bien comprendre les objectifs liés à ce type de fouilles.



COMMENT FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ACCES AU TRES HAUT DEBIT NUMERIQUE DANS LES COMMUNES ?

« Votre commune est-elle bien desservie en matière d'accès à internet, monsieur le Maire ? » Telle est la question qu'entendent désormais les élus locaux lors de l'arrivée de nouvelles familles dans nos communes. Selon des études récentes, la France compterait 38,23 millions d'internautes en février 2011, soit une hausse de 8 % par rapport à Février 2010. 71,3 % des Français de 11 ans et plus seraient donc des utilisateurs de l'internet. L'accès à un débit adapté à la demande des entreprises comme des ménages se pose de manière de plus en plus fréquente au sein des territoires. Le Conseil général d'Eure-et-Loir a engagé une démarche départementale devant aboutir à la création d'un syndicat rassemblant les communes euréliennes afin de développer au plus vite l'accès au très haut débit.



En novembre dernier, les élus de la communauté de communes des Quatre Vallées étaient invités à la salle des fêtes de Nogent-le-Roi, afin de prendre connaissance du schéma d'aménagement numérique de l'Eure-et-Loir. Accueillis par Jean-Paul MALLET, Conseiller Général et membre du comité de pilotage du schéma départemental, les élus présents ont découvert les orientations posées par le schéma d'aménagement qui est piloté par le Conseil général d'Eure-et-Loir.

"Nous sommes face à un enjeu majeur d'aménagement de notre territoire départemental, devait déclarer Jean-Paul MALLET, en préambule de cette présentation. Tout comme il y a un siècle, nos prédécesseurs ont eu des décisions

à prendre pour la distribution de l'eau potable, ou la généralisation du téléphone. Aujourd'hui, nos concitoyens qui souhaitent s'installer dans nos communes, nous demandent systématiquement quel est le débit internet disponible, ou si nous sommes dégroupés... Le territoire des Quatre Vallées a déjà connu des améliorations de son débit internet pour les zones particulièrement défavorisées, de Saint-Lucien, Chenicourt et Saint-Laurent-la-Gâtine, avec la mise en oeuvre d'un équipement appelé NRA ZO et de la mise à disposition d'antennes satellites. Mais il s'agit maintenant de prévoir le déploiement des réseaux à fibre optique permettant d'apporter demain, des débits très importants sur le territoire".

Exemple pour le Pays Chartrain

En une vingtaine de diapositives, les services du Conseil Général en charge du déploiement du très haut débit, ont fait le point sur les orientations mises au point par les élus du comité de pilotage du Conseil Général, assistés du bureau d'étude TACTIS.

Souhaitant regrouper le maximum de collectivités et faire de l'Eure-et-Loir un territoire susceptible d'intéresser les aménageurs de réseaux et les fournisseurs de services, le Conseil Général propose aux collectivités d'adhérer à un syndicat mixte. Cet organisme regroupant toutes les collectivités volontaires serait en charge des études de déploiement et de la mise au point des éléments techniques, financiers et juridiques.

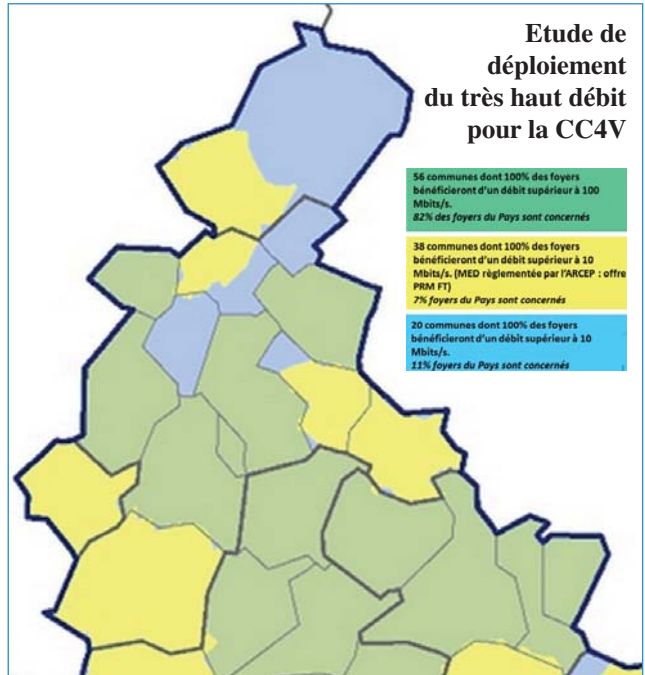
Ce plan de déploiement qui se déroulerait jusqu'en 2030, permettrait d'atteindre deux objectifs : un raccordement à la fibre optique pour 74% des habitants d'Eure-et-Loir et une montée en débit pour 30% des habitants.

Les élus présents ont pu analyser la carte du déploiement concer-

nant le territoire des Quatre Vallées et questionner les techniciens en charge du dossier.

En conclusion de cette réunion, Jean-Paul MALLET a rappelé l'importance pour notre territoire de se préparer à ces nouvelles technologies dont les usages allaient se multiplier au cours des années qui viennent. Pour lui, la modernité du territoire passe par le déploiement de ces réseaux numériques qui irriguent désormais tous les domaines d'activité humaine.

La prochaine étape consistera à se prononcer sur l'adhésion au futur syndicat mixte proposé par le Conseil Général d'E&L. La communauté de communes des Quatre Vallées qui bénéficie déjà de la compétence liée aux télécommunications exprimera sa position lors d'un prochain conseil communautaire, au début de l'année 2012.



GUILLO

TRAVAUX PUBLICS

Voirie - Réseaux Divers

Aménagement équestre

Plan d'eau

Route de Vaubrun - 28210 NOGENT LE ROI

☎ : 02.37.51.40.11 - Fax : 02.37.51.94.73

@ : accueil@guillo-tp.com